

Article de Juristat

Services de sécurité privés et services de police publics



par Geoffrey Li

Décembre 2008
Vol. 28, n° 10

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X, Vol. 28, n° 10 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Services de sécurité privés et services de police publics

Décembre 2008, Vol. 28, n° 10

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2008

N° 85-002-X, Vol. 28, n° 10 au catalogue
ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-002-X, Vol. 28, no. 10).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Services de sécurité privés et services de police publics : faits saillants

- Les agents de sécurité privés continuent d'être plus nombreux que les policiers. Les résultats du Recensement de 2006 révèlent qu'il y avait approximativement 102 000 gardiens de sécurité et enquêteurs privés au Canada, par rapport à environ 68 000 policiers.
- Le nombre d'agents de sécurité privés a progressé plus rapidement que le nombre de policiers, creusant ainsi l'écart entre les deux groupes. Le taux d'agents de sécurité privés a augmenté de 15 % entre 2001 et 2006, alors que le taux de policiers ne s'est accru que de 3 %.
- Le Manitoba et la Saskatchewan, qui ont enregistré les taux de criminalité les plus élevés au pays, ont embauché le plus grand nombre de policiers par habitant en 2006. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, où les taux de criminalité étaient bien inférieurs à la moyenne nationale, comptaient le moins grand nombre de policiers par habitant.
- Parmi les provinces, le Québec a déclaré le plus grand nombre de gardiens de sécurité par habitant, alors que l'Alberta et l'Ontario ont affiché le plus grand nombre d'enquêteurs privés par habitant.
- La représentation des membres de minorités visibles chez les policiers et les agents de sécurité privés a doublé entre 1996 et 2006. Même si la proportion des membres de minorités visibles chez les gardiens de sécurité dépassait celle de l'ensemble de la population, cela n'était pas le cas pour les policiers ni pour les enquêteurs privés.
- Le nombre de femmes travaillant dans les services de sécurité privés et les services de police continue d'augmenter. Entre 1996 et 2006, la proportion d'agentes de sécurité privées est passée de 20 % à 24 %. De même, la proportion de policières a augmenté de 13 % à 20 %.
- La proportion de policiers autochtones est similaire à leur représentation dans la population générale. En 2006, 4 % des policiers étaient d'origine autochtone, comparativement à 3 % de la population canadienne de 15 ans et plus.
- Les policiers ont généralement des niveaux de scolarité et de revenu plus élevés que les agents de sécurité privés.

Services de sécurité privés et services de police publics

par Geoffrey Li

Il est de plus en plus difficile de définir clairement les rôles et les responsabilités des services de sécurité privés et des services de police publics. Même s'il y a des tâches distinctes qui sont propres aux uns ou aux autres, le « maintien de l'ordre » et la protection de la société sont assurés par un réseau de services de police publics et de services de sécurité privés qui souvent se chevauchent, se complètent et s'appuient mutuellement¹ (Commission du droit du Canada, 2006).

Dans cet article, on compare les rôles, les responsabilités et la surveillance des services de sécurité privés et des services de police publics, on examine la réglementation qui les régit et on présente des profils d'emploi à partir des données du recensement. Aux fins du présent rapport, les « agents de sécurité privés » englobent deux professions principales, soit les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité.

Rôles et responsabilités

Au Canada, les services de police publics agissent au nom du gouvernement et de la société pour appliquer les lois, maintenir la paix, résoudre les crimes, répondre aux urgences, aider les victimes d'actes criminels et fournir de l'aide dans la poursuite des contrevenants. Les policiers sont aussi engagés dans des programmes de d'approche et de soutien dans la collectivité, comme la sensibilisation aux drogues et la prévention de crime. Les services de police reçoivent les pouvoirs de fouiller, d'arrêter et de détenir des individus en vertu du *Code criminel du Canada* et des lois de police provinciales et territoriales.

Depuis toujours, les services de police protègent les biens et les espaces publics. En ce qui concerne la « propriété privée de masse » — endroits détenus ou gérés par des intérêts privés, mais qui sont largement utilisés par le public (comme des centres commerciaux, des aéroports privés et des arénas) —, les propriétaires recourent souvent à des services de sécurité privés pour maintenir l'ordre et contrôler l'accès. Même si les agents de sécurité privés accomplissent beaucoup de fonctions qui s'apparentent à celles des policiers, ils travaillent pour leur employeur et pas nécessairement pour le bien commun.

Les enquêteurs privés font généralement des enquêtes (c.-à-d. pour trouver des personnes disparues, obtenir des renseignements pour des causes civiles et criminelles), donnent des consultations sur la gestion du risque, mettent en place des mesures de sécurité contre le vol et le feu, et enquêtent sur la fraude en entreprise. Les enquêteurs privés sont plutôt embauchés directement par des services de sécurité, des commerces au détail et des services administratifs publics (Statistique Canada, Recensement de la population, 2006).

Les gardiens de sécurité ont principalement pour tâches de maintenir l'ordre et d'appliquer les règlements lors d'activités publiques et à l'intérieur d'établissements, de protéger les biens contre le vol et le vandalisme, de fournir des véhicules blindés pour le transport d'objets de valeur et de contrôler l'accès à des lieux. Les gardiens de sécurité sont aussi habituellement embauchés directement par des services de sécurité. Les autres principaux employeurs comprennent : l'administration publique, le secteur des arts, des spectacles et des loisirs, le transport et l'entreposage, les soins de santé et l'assistance sociale, et les services d'hébergement et de restauration (Statistique Canada, Recensement de la population, 2006).

Travaillant pour le compte de propriétaires, les agents de sécurité privés ont les mêmes pouvoirs d'application de la loi que les citoyens ordinaires et ils peuvent légalement arrêter et détenir des individus². En 2006, la Commission du droit du Canada a noté que les lois relatives à l'intrusion, en particulier, étaient fréquemment utilisées par les services de sécurité privés, car la plupart des législations provinciales à cet égard autorisent les propriétaires et leurs agents (c.-à-d. les services de sécurité privés) ou les policiers à arrêter les intrus. Les dispositions sur les intrusions sont « ... l'outil de travail fondamental des agents de sécurité privés qui effectuent des rondes de surveillance dans les centres commerciaux, les aéroports, les stades et autres lieux de rassemblement privés » (Commission du droit du Canada, 2006).

Formation, réglementation et responsabilité

Les aspirants policiers aptes à l'emploi doivent répondre à des exigences de présélection et de formation. Même si l'on vérifie les antécédents des agents de sécurité privés (c.-à-d. dossier criminel) et qu'on leur dispense une formation, cette formation n'est pas aussi longue ou complète que celle des policiers.

Au sein des secteurs de compétence, la formation des policiers est normalisée et centralisée dans les écoles et les académies de police. La formation des agents de sécurité privés peut varier d'une société à une autre, même si la plupart des provinces imposent des normes minimales de formation ou sont en train de le faire.

Les policiers rendent compte de leurs actes aux termes de divers mécanismes. Le public peut déposer une plainte au sujet d'une activité policière devant des conseils et des commissions de police à l'échelon local, municipal ou provincial, et devant des conseils et commissions publics ou civils. Outre les enquêtes internes propres aux services de police, les policiers peuvent aussi faire l'objet de poursuites criminelles et civiles.

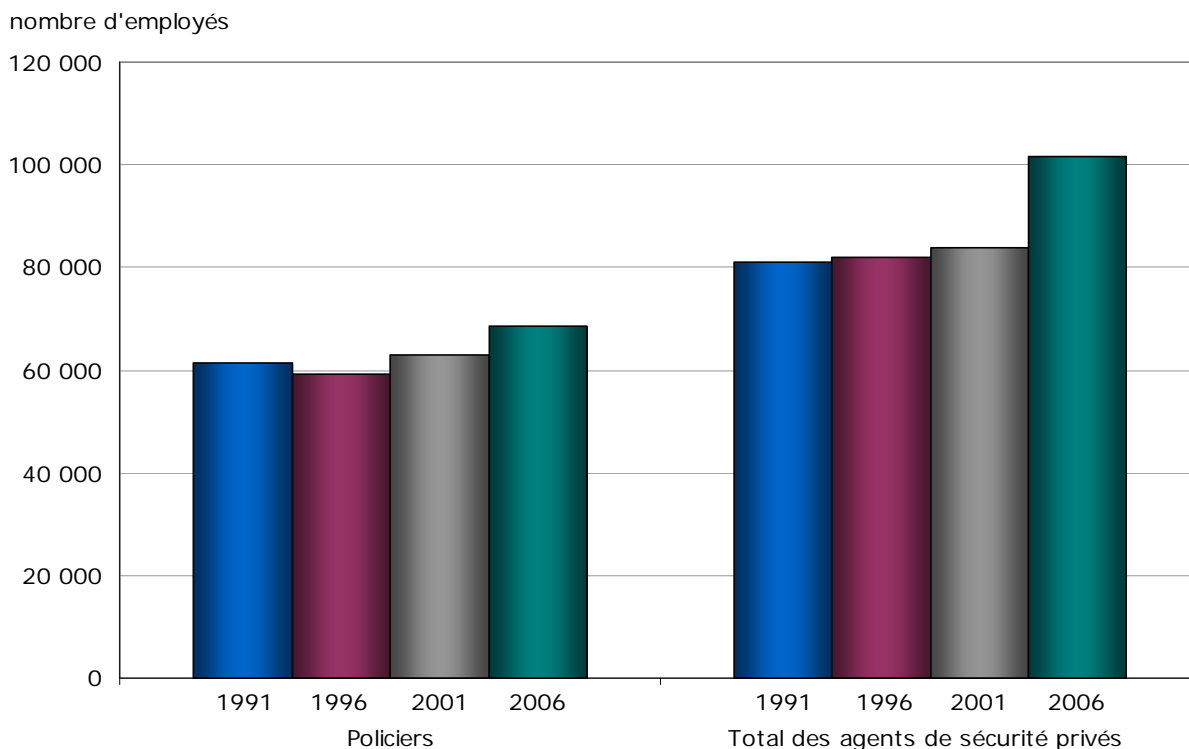
Bien que les provinces et les territoires aient des lois régissant les agences de sécurité privée et leur personnel, de même qu'un processus d'enquête relatif aux plaintes déposées contre des agents de sécurité privés, ces derniers sont d'abord redevables envers leurs employeurs et leurs clients. Comme l'indique la Commission du droit du Canada, le rôle du gouvernement dans la réglementation des services de sécurité privés « n'est pas aussi prépondérant qu'il l'a été par rapport aux services de police publics » (2006). Toutefois, beaucoup de provinces ont commencé à réglementer de plus près les services de sécurité privés pour ce qui a trait à la formation, à l'accréditation et à la surveillance.

On observe une forte hausse du nombre d'agents de sécurité privés entre 2001 et 2006

Pendant de nombreuses années, l'effectif des services de sécurité privés a dépassé celui des services de police publics (graphique 1). Cela a été le cas en 2006 pour l'ensemble des provinces, à l'exception de la Saskatchewan³. On comptait approximativement 102 000 agents de sécurité privés au Canada, comparativement à 68 000 policiers, ce qui représente environ 3 agents de sécurité privés pour 2 policiers (tableau 1). Les gardiens de sécurité constituaient 90 % des agents de sécurité privés.

Graphique 1

Forte hausse du nombre d'agents de sécurité privés entre 2001 et 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

Même si les taux de policiers et d'agents de sécurité privés pour 100 000 habitants se sont accrus entre 2001 et 2006, le taux d'agents de sécurité privés a progressé beaucoup plus rapidement (15 % par rapport à 3 % pour les policiers). Cet accroissement du nombre d'agents de sécurité privés s'explique par la hausse du nombre de gardiens de sécurité.

Le Manitoba et la Saskatchewan, qui ont enregistré les taux de criminalité les plus élevés au pays, ont embauché le plus grand nombre de policiers par habitant en 2006. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, où les taux de criminalité étaient bien inférieurs à la moyenne nationale, comptaient le moins grand nombre de policiers par habitant (tableau 2).

Parmi les provinces, le Québec a déclaré le plus grand nombre de gardiens de sécurité par habitant, alors que l'Alberta et l'Ontario ont affiché le plus grand nombre d'enquêteurs privés par habitant.

La proportion des membres de minorités visibles et des femmes dans les services policiers et les services de sécurité privés s'accroît

En 2006, la Commission du droit du Canada a affirmé que « ...malgré les efforts concertés visant à accroître la diversité au sein des services de police au Canada, la représentation des femmes, des membres des minorités visibles et des autres groupes ethniques ainsi que des Autochtones demeure nettement inférieure dans les rangs des forces policières à leur représentation dans les collectivités où celles-ci assurent le maintien de l'ordre » (selon les données du Recensement de 1996). Les données du Recensement de 2006 révèlent que cela est toujours le cas pour les membres de minorités visibles et les femmes dans l'ensemble du Canada.

La représentation des membres de minorités visibles chez les policiers et les agents de sécurité privés a doublé entre 1996 et 2006. Même si la proportion des membres de minorités visibles chez les gardiens de sécurité dépassait celle de l'ensemble de la population canadienne, cela n'était pas le cas pour les policiers ni pour les enquêteurs privés (tableau explicatif 1).

Le nombre de femmes dans les services de police et dans les services de sécurité privés continue d'augmenter. En 2006, les femmes représentaient environ 1 policier sur 5 et 1 agent de sécurité privé sur 4 (tableau explicatif 2), alors qu'en 1996, les proportions correspondantes s'établissaient à 1 policier sur 8 et à 1 agent de sécurité privé sur 5.

Selon les résultats du Recensement de 2006, bien que les peuples autochtones aient représenté 3 % de la population canadienne de 15 ans et plus, ils constituaient 4 % des policiers et 5 % des agents de sécurité privés (tableau explicatif 3).

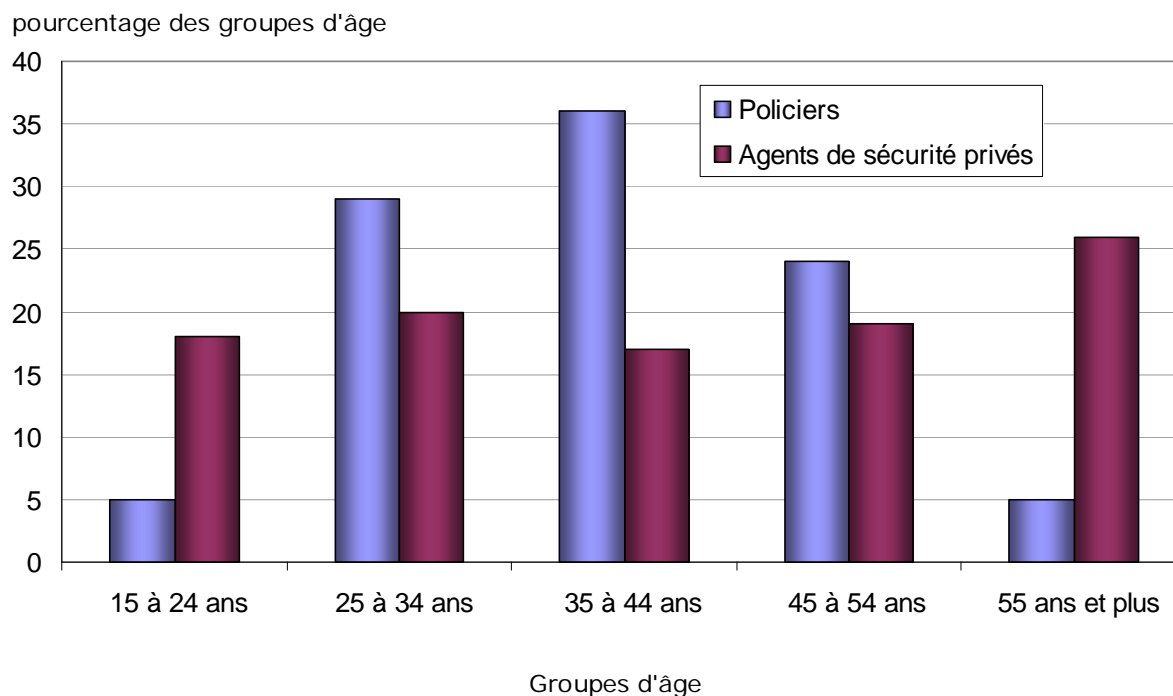
La répartition des agents de sécurité privés est beaucoup plus égale entre tous les groupes d'âge

Les agents de sécurité privés provenaient de tous les groupes d'âge, alors que la majorité des policiers étaient âgés entre 25 et 54 ans.

On a dénombré relativement peu de policiers de 55 ans et plus (graphique 2). Chez les agents de sécurité privés, ceux de 55 ans et plus représentent la proportion la plus élevée (26 %). Comme l'a noté Riqakos (2002), les retraités envisagent un travail de gardien de sécurité comme une deuxième carrière possible.

Graphique 2

Les agents de sécurité privés se retrouvent dans tous les groupes d'âge



Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

Les policiers atteignent des niveaux de scolarité plus élevés

On exige habituellement d'un policier un diplôme d'études secondaires, bien qu'on préfère un diplôme d'études collégiales ou universitaires⁴. Ainsi, les policiers ont généralement un niveau de scolarité plus élevé que les agents de sécurité privés. En 2006, 75 % des policiers possédaient au moins un certificat d'études collégiales, comparativement à 55 % des enquêteurs privés et à 37 % des gardiens de sécurité.

Les policiers gagnent plus que les agents de sécurité privés

En 2005, le revenu annuel moyen⁵ des policiers travaillant à temps plein était plus élevé que celui de leurs homologues dans les services de sécurité privés. Lorsque l'on compare ceux qui ont travaillé à temps plein toute l'année, les policiers ont gagné environ une fois et demie le revenu moyen des enquêteurs privés, et plus du double de celui des gardiens de sécurité. Ces chiffres ne tiennent toutefois pas compte de facteurs comme la formation, la spécialisation, l'ancienneté et le niveau d'expérience.

Les augmentations de revenu qui ont eu lieu entre 2000 et 2005 tant chez les policiers que chez les enquêteurs privés ont été plus élevées que chez les gardiens de sécurité et pour l'ensemble des professions (tableau explicatif 4).

Non seulement les agents de sécurité privés gagnaient moins que les policiers, mais ils étaient environ cinq fois plus susceptibles de connaître une période de chômage. Au cours de la semaine ayant précédé la tenue du recensement, 1 % des policiers étaient en chômage, comparativement à 5 % des enquêteurs privés et à 6 % des gardiens de sécurité.

Résumé

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, les agents de sécurité privés continuent d'être plus nombreux que les policiers. Les résultats du Recensement de 2006 indiquent qu'il y avait environ 3 agents de sécurité privés pour 2 policiers.

Le Manitoba et la Saskatchewan, où les taux de criminalité étaient les plus élevés au pays, ont embauché le plus grand nombre de policiers par habitant en 2006, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador, où les taux de criminalité étaient bien inférieurs à la moyenne nationale en ont embauché le moins.

Même si la représentation des peuples autochtones, des femmes et des minorités visibles chez les policiers et les agents de sécurité privés s'est accrue entre 1996 et 2006, les femmes et les membres de minorités visibles sont généralement sous-représentés.

Méthodes

Les données de cet article de *Juristat* sont tirées principalement du Recensement de la population. Même si des enquêtes comme l'Enquête sur la population active et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail permettent de recueillir des données sur le revenu et l'emploi, le niveau de détail n'était pas suffisant aux fins du présent rapport.

Le recensement, qui est réalisé tous les cinq ans, sert à recueillir des données sur chaque personne au Canada. Les données utilisées pour ce rapport proviennent d'un échantillon constitué de 1 ménage sur 5 qui a répondu à des questions sur l'éducation, l'appartenance ethnique, la mobilité de la main-d'œuvre, le revenu et l'emploi. Les chiffres tirés de cet échantillon de 20 % ont été pondérés à l'échelon national.

Sauf exception, les données font référence à la population active occupée, c'est-à-dire les personnes qui avaient fait un travail contre rémunération ou à leur compte, ou sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession, ainsi que les personnes qui auraient normalement travaillé mais qui étaient absentes de leur travail ou de l'entreprise⁶.

Aux fins de cet article, les policiers et les agents de sécurité privés ont été classés selon la Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 de Statistique Canada (CNP-S). Dans le recensement, les policiers sont saisis sous les codes A351 – officiers / officières de direction des services de police et G611 Policiers / policières (sauf cadres supérieurs) de la CNP-S. Collectivement les « agents de sécurité privés » travaillent comme enquêteurs privés et gardiens de sécurité. Les enquêteurs privés (code Autre personnel de services de protection) englobent les personnes qui mènent des enquêtes privées pour des clients ou des employeurs et qui mettent en place des stratégies de sécurité contre le vol et le feu, alors que la catégorie plus générale des gardiens de sécurité et des professions associées (G631) comprend les gardiens de sécurité et les autres travailleurs associés.

Chiffres de l'Enquête sur l'administration policière

Des données sur les policiers sont également recueillies au moyen de l'Enquête sur l'administration policière réalisée par Statistique Canada. Cette enquête est menée annuellement et permet de recueillir des statistiques sur les effectifs et les dépenses auprès des services de police municipaux, provinciaux et fédéraux. Les comptes des policiers tirés du recensement sont toujours plus élevés que ceux issus de l'Enquête sur l'administration policière en raison de différences méthodologiques entre les deux sources de données.

Ainsi, l'Enquête sur l'administration policière inclut le nombre d'agents à temps plein et convertit les travailleurs à temps partiel en équivalents temps plein (p. ex. 4 policiers qui travaillent 10 heures par semaine équivalent à 1 policier qui travaille à temps plein), et exclut les policiers temporaires. Pour les chiffres du recensement, toutefois, les policiers à temps partiel ne sont pas convertis en équivalents temps plein et peuvent comprendre les policiers temporaires. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on établit des comparaisons entre les données du recensement et celles de l'Enquête sur l'administration policière.

En 2006, les comptes de policiers tirés du recensement étaient 10 % plus élevés que ceux déclarés dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière pour la même année. Cependant, les tendances dans les deux enquêtes sont très similaires. Entre 2001 et 2006 par exemple, le recensement et l'Enquête sur l'administration policière ont révélé une hausse de 9 % du nombre de policiers (tableau explicatif 5). De même, à l'échelon provincial, les taux par habitant correspondent généralement à ces tendances.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Policiers, enquêteurs privés et gardiens de sécurité, Canada, 1991, 1996, 2001 et 2006

	2006		2001		1996		1991		Variation du taux en pourcentage ² de 2001 à 2006	Variation du taux en pourcentage ² de 1991 à 2006
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹		
Policiers	68 420	216	62 860	209	59 090	205	61 280	224	3	-4
Total des agents de sécurité privés	101 525	321	84 000	280	82 010	284	81 095	297	15	8
Gardiens de sécurité	91 325	289	73 535	245	69 780	242	72 880	267	18	8
Enquêteurs privés	10 200	32	10 465	35	12 230	42	8 215	30	-7	7

Note : Les comptes des policiers, des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité sont des estimations tirées du Recensement de la population et représentent les personnes de 15 ans et plus qui travaillaient au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement.

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

2. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

Tableau 2

Policiers, enquêteurs privés et gardiens de sécurité, selon la province et le territoire, 2006

Région	Policiers		Gardiens de sécurité		Enquêteurs privés	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
Canada	68 420	216	91 325	289	10 200	32
Terre-Neuve-et-Labrador	800	158	1 140	226	55	11
Île-du-Prince-Édouard	165	121	250	184	25	18
Nouvelle-Écosse	1 835	201	2 455	269	220	24
Nouveau-Brunswick	1 405	192	1 910	262	165	23
Québec	17 555	233	25 870	343	2 145	28
Ontario	26 875	221	34 985	288	4 350	36
Manitoba	2 780	242	3 145	274	320	28
Saskatchewan ²	2 310	239	1 935	200	305	32
Alberta	6 270	191	7 795	237	1 250	38
Colombie-Britannique	7 935	193	11 490	279	1 355	33
Yukon	150	494	105	346	0	0
Territoires du Nord-Ouest	225	543	165	398	10	24
Nunavut	120	407	75	254	0	0

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

2. Le nombre de policiers en Saskatchewan comprend environ 170 policiers travaillant à la Division Dépôt de la Gendarmerie royale du Canada, un centre de formation national.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

Tableau explicatif 1
Proportion des membres d'un groupe de minorités visibles, Canada

	2006	2001	1996
	pourcentage de membres de minorités visibles		
Policiers	6	4	3
Services de sécurité privés	20	15	10
Gardiens de sécurité	21	16	11
Enquêteurs privés	12	11	6
Toutes les professions¹	15	12	10
Population canadienne de 15 ans et plus ²	15	13	11

Notes : Les comptes des policiers, des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité sont des estimations tirées du Recensement de la population et représentent les personnes de 15 ans et plus qui travaillaient au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement. Les données du recensement sur les membres de minorités visibles n'incluent pas les Autochtones.

1. Comprend les policiers, les enquêteurs privés, les gardiens de sécurité et les personnes exerçant toute autre profession du genre au Canada.

2. Comprend toutes les personnes de 15 ans et plus, quel que soit leur statut professionnel.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

Tableau explicatif 2
Proportion de femmes, Canada

	2006	2001	1996
	pourcentage de femmes		
Policiers	20	17	13
Services de sécurité privés	24	23	20
Gardiens de sécurité	24	23	20
Enquêteurs privés	29	25	21
Toutes les professions¹	48	47	46

Note : Les comptes des policiers, des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité sont des estimations tirées du Recensement de la population et représentent les personnes de 15 ans et plus qui travaillaient au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement.

1. Comprend les policiers, les enquêteurs privés, les gardiens de sécurité et les personnes exerçant toute autre profession du genre au Canada.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

Tableau explicatif 3
Proportion d'Autochtones, Canada

	2006	2001	1996
	pourcentage d'Autochtones		
Policiers	4	4	3
Services de sécurité privés	5	4	3
Gardiens de sécurité	5	4	3
Enquêteurs privés	3	2	1
Toutes les professions¹	3	2	2
Population canadienne de 15 ans et plus ²	3	3	2

Note : Les comptes des policiers, des enquêteurs privés et des gardiens de sécurité sont des estimations tirées du Recensement de la population et représentent les personnes de 15 ans et plus qui travaillaient au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement.

1. Comprend les policiers, les enquêteurs privés, les gardiens de sécurité et les personnes exerçant toute autre profession du genre au Canada.

2. Comprend toutes les personnes de 15 ans et plus, quel que soit leur statut professionnel.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

Tableau explicatif 4
Revenu d'emploi annuel moyen en dollars constants de 2005, Canada

	2005	2000	1995	Variation en pourcentage de 2000 à 2005
	revenu moyen en dollars constants de 2005			pourcentage
Policiers	73 582	67 272	65 821	9
Gardiens de sécurité	31 029	30 743	30 861	1
Enquêteurs privés	49 762	44 227	41 837	13
Toutes les professions¹	51 124	48 561	45 951	5

Note : Les données sur le revenu d'emploi sont des estimations tirées du Recensement de la population et représentent les personnes de 15 ans et plus qui ont touché un revenu d'emploi et qui ont travaillé à temps plein toute l'année en 1995, 2000 et 2005, respectivement.

1. Comprend les policiers, les enquêteurs privés, les gardiens de sécurité et les personnes exerçant toute autre profession du genre au Canada.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, Indice des prix à la consommation.

Tableau explicatif 5
Policiers, Canada, certaines années

Année	nombre	taux pour 100 000 habitants
1991	56 768	202,5
1996	54 323	183,5
2001	57 076	184,0
2006	62 461	191,9
2007	64 134	195,1
2008	65 283	169,5

Source : Enquête sur l'administration policière.

Références

Commission du droit du Canada. 2006. *En quête de sécurité : L'avenir du maintien de l'ordre au Canada*, Ottawa.

Rigakos, George. 2002. *The New Parapolice: Risk Markets and Commodified Social Control*, Toronto, University of Toronto Press.

Statistique Canada. 2006. Tableaux de données non publiés, Recensement de la population.

Notes

1. Pour obtenir des exemples de types de coopération entre les services de police publics et les services de sécurité privés, voir Rigakos, 2002.
2. Article 494 du *Code criminel du Canada*.
3. Le nombre total de policiers en Saskatchewan comprend ceux qui travaillent à la Division Dépôt de la Gendarmerie royale du Canada, un établissement où les recrues de tous les coins du pays reçoivent de la formation. Si l'on excluait des totaux de la Saskatchewan les policiers affectés à la formation, le nombre d'agents de sécurité privés serait légèrement plus élevé que le nombre de policiers qui fournissent des services de police dans cette province.
4. Pour obtenir des exemples d'exigences minimales, voir www.rcmp-grc.gc.ca/recruiting-recrutement/howtojoin-commentvousenroler/requirements-exigences-fra.htm#req4 et www.torontopolice.on.ca/careers/minreq.php.
5. Les données sur le revenu d'emploi sont des estimations tirées des recensements de la population de 1996, 2001 et 2006 et représentent les personnes de 15 ans et plus qui ont touché un revenu d'emploi et qui ont travaillé à temps plein toute l'année en 1995, 2000 et 2005, respectivement.
6. Pour obtenir la définition complète, consulter l'adresse suivante : www12.statcan.ca/francais/census06/reference/dictionary/pop028.cfm